

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 12 Avril 2019

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13 **L'an deux mille dix-neuf**

Présents : 09 **Le :** 12 Avril

Votants : 09 **Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 05.04.2019.

Présents : DERC Jean-Claude, MARTIN Sandrine, DUBOURDIEU Leslie, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, BAZAS Jean-Marie, LECOMTE Christelle, LAFITTE Frédéric, CASTETS Joël.

Secrétaire de séance : DUBOURDIEU Leslie.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent d'inscrire à l'ordre du jour le dossier n° 8 : lancement de l'enquête publique pour l'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale. Les élus acceptent de délibérer à l'unanimité.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 7 : motion desserte des gares de Marmande et Agen.

M. le Maire fait lecture d'un courrier du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne portant connaissance du projet de grille horaire du train d'équilibre du territoire (TET) Bordeaux-Marseille envisagé pour 2020. Cette grille prévoit 14 arrêts par jour en Lot-et-Garonne : dix à Agen et quatre à Marmande. Par ailleurs, les trains desservant Marmande ne desserviront pas Agen, et réciproquement.

Afin que le territoire du Marmandais reste un pôle d'équilibre entre Agen et Bordeaux : le conseil municipal s'oppose à la nouvelle grille horaire telle que prévue, souhaite que soit revue la grille horaire 2020 envisagée pour notre département afin qu'elle permette une liaison rapide entre Marmande et Agen, demande que les travaux de maintenance nécessaires sur cette ligne soient rapidement entrepris.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 8 : ratios promus-promouvables.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 mars 2019, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le ratio d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 100 %. Les membres présents vote ce ratio.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 9 : affectation du résultat 2018.

Suite au vote du compte administratif, M. le Maire présente l'affectation des résultats 2018 :

Fonctionnement : Résultat reporté (art 002) : 235 914,74 ;

Investissement résultat reporté (art 001) : 80 992,95 dont restes à réaliser de 23 680 en dépenses.

Le conseil municipal vote l'affectation du résultat ainsi présentée.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 10 : vote des trois taxes locales.

Sandrine Martin prend la parole. Suite à la rencontre avec Mme le percepteur de Marmande, elle en fait le compte rendu. Malgré le déficit de l'exercice 2018, la collectivité dispose d'un fond de roulement. Cependant afin d'éviter de puiser dans ce fond de roulement, Mme le percepteur préconise de maîtriser les dépenses et d'essayer d'augmenter les recettes.

M. le Maire prend la parole et présente l'état des trois taxes locales pour 2019. Un débat s'installe. Après en avoir délibéré, les membres présents laissent le choix à la prochaine mandature pour modifier ces taux et décident donc de reconduire les taux existants à savoir : taxe d'habitation : 8,87 % ; taxe foncière : 18,59 % ; taxes foncière non bâtie : 77,58 %.

V - Dossier n° 9 : Délibération n° 11 : vote du budget primitif 2019.

Sadrine Martin, adjointe au Maire, présente le budget primitif établi pour 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2019 pour :
Fonctionnement : dépenses/Recettes : 763 126
Investissement : dépenses/recettes : 109 992

VI - Dossier n° 6 : Devis restauration vitraux à l'église.

M. le Maire présente le devis pour la restauration de deux vitraux à l'église pour un montant de 7 475 H.T. soit 8 970 T.T.C. M. le Maire précise qu'il va demander à l'assurance Groupama à combien s'élèverait le remboursement pour bris de glace.

VII - Dossier n° 7 : Modalité de fonctionnement du C.E.T.

Sandrine Martin prend la parole. Suite à la réunion de la commission du personnel, une demande d'ouverture d'un Compte Epargne Temps a été demandée. Il convient désormais d'en définir les modalités notamment l'alimentation par une partie des jours de repos compensateurs et en particulier les heures supplémentaires, et la rémunération des jours épargnés. Il a été décidé de ne pas permettre l'alimentation du CET par une partie des jours de repos compensateurs (notamment heures supplémentaires) et de ne pas indemniser les jours accumulés sur le C.E.T., ceux-ci doivent être pris uniquement sous forme de congés.

D'autre part la demande d'alimentation du C.E.T. doit parvenir dans le service avant le 31 décembre de l'année en cours. Des formulaires types seront établis et mis à disposition du personnel. Avant la mise en place du CET l'avis du Comité Technique du CDG 47 est nécessaire.

VIII - Dossier n° 8 : Délibération n° 12 : Lancement enquête publique pour PLU et abrogation carte communale.

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'enquête publique unique portant sur le projet d'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale peut être ouverte. A cet effet le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif de Bordeaux, il s'agit de M. Pierre-Yves Giottoli. Cette enquête publique aura lieu du 20 mai au 21 juin 2019 avec des permanences le lundi 20 mai de 9h à 12h30, le mardi 4 juin de 9h à 12h30, le samedi 15 juin de 10h à 12h30 et le vendredi 21 juin de 14h à 16h30.

Questions diverses :

- Logement communal n° 2 :

Bernard Dio présente un devis pour le remplacement de la porte d'entrée de ce logement pour un montant de 976 H.T. soit 1 171,20 T.T.C. Le conseil municipal accepte ce devis.

- Cantine scolaire :

M. le Maire présente un devis pour une « armoire chaude » pour la cantine du groupe scolaire, pour un montant de 3 341 H.T.

- Ecole :

Sandrine Martin prend la parole. Suite à divers incidents à l'école, un enfant a été exclu du périscolaire jusqu'aux vacances scolaires d'avril. Un rendez-vous a été prévu avec les parents pendant les vacances scolaires. Cependant il convient de savoir quelle attitude adopter jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Projet aménagement de voirie :

M. le Maire présente un projet d'aménagement de la voirie devant le stade communal. Ce projet a été effectué par les service sde VGA à savoir le retrécissement de la chaussée afin de ne permettre le passage que d'un véhicule.

- Abri-bus :

Les élus prévoient une réunion de chantier pour l'installation de l'abri-bus au lieu-dit « Leclerc ».

- Ecole :

Bernard Dio informe les élus que lundi prochain, Aquitaine Sécurité vient au groupe scolaire pour le P.P.M.S. et l'alarme dans la classe des C.P.

La séance est levée à 22h45.

N° délibération	OBJET	N° page
07	Motion desserte des gares de Marmande et Agen	9
08	Ratios-promus-promouvables	9
09	Affectation du résultat 2018	9
10	Vote des trois taxes locales	9
11	Vote du budget primitif 2019	10
12	Lancement enquête publique pour PLU et abrogation carte communale	10